



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Équipement, logement, transports et mer : personnel

Question écrite n° 13897

Texte de la question

M Michel Sapin appelle l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur la situation des architectes des bâtiments de France. Ceux-ci sont recrutés après au moins cinq années d'études supérieures, deux années d'expérience professionnelle au minimum et deux années de spécialisation. Leurs traitements actuels sont insuffisants puisqu'ils s'échelonnent entre 7 000 et 15 000 F d'où des difficultés de recrutement. Ainsi, pour 12 places mises au dernier concours, 5 seulement ont pu être pourvues, en raison du faible nombre de candidats intéressés. M Maurice Faure avait convenu de cet état de fait et souhaite y remédier. Au congrès de la section syndicale des ABF, tenu les 24, 25 et 26 novembre 1988, il annonçait l'alignement des primes et indemnités sur celles des fonctionnaires de l'équipement. Ce qui, affirmait-il alors, « représentait à peu près en moyenne quatre fois plus que ce que vous touchez aujourd'hui ». Il lui demande donc s'il entend maintenir les premières propositions qui viennent d'être faites aux ABF qui portent sur une prime égale à 5 p 100 du traitement brut de l'indice le plus élevé du grade, ou si, comme il est souhaitable, il tiendra les engagements de son prédécesseur, qui se traduiraient donc par l'attribution d'une prime supérieure à 18 p 100 du traitement.

Données clés

Auteur : [M. Sapin Michel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13897

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 1989, page 2511